

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 10 MARS 2020**

VIE INSTITUTIONNELLE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'**approuver** le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2020.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'**approuver** le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2020.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

FINANCES

3. Compte Administratif 2019 de la Commune

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

Résumé du compte administratif 2019 :

	Résultat clôture exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de Clôture de l'exercice 2019	Reste à réaliser 2019	Résultat de clôture avec reste à réaliser 2019
Invest.	431 085,20 €		-481 984,36 €	-50 899,16 €	290 555,43 €	-341 454,59 €
Fonct	1 580 856,20 €	600 000,00 €	974 897,37 €	1 955 753,57 €	0,00 €	1 955 753,57 €
TOTAL	2 011 941,40 €	600 000,00 €	492 913,01 €	1 904 854,41 €	290 555,43 €	1 614 298,98 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER** et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

☞ Vote : proposition adoptée à la majorité

- Pour : 20
- Abstention : 3 (B. Sappey, JM Losa et JJ Bellet)

4. Compte de Gestion 2019 de la Commune

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

Proposition au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et d'approuver le compte de Gestion de l'exercice 2019.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

5. Budget Primitif 2020 de la Commune

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

Proposition au Conseil municipal d'approuver le Budget Primitif par chapitres pour l'exercice 2019, équilibré en recettes et dépenses en sections d'investissement et de fonctionnement, tel que résumé ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 690 915,57 €	8 005 122,00 €	3 546 372,83 €	2 227 311,99 €
Opérations d'ordre	1 370 881,00 €	921,00 €	921,00 €	1 370 881,00 €
Résultat reporté		1 055 753,57 €	-50 899,16 €	
TOTAL	9 061 796,57 €	9 061 796,57 €	3 598 192,99 €	3 598 192,99 €

☞ Vote : proposition adoptée à la majorité

- Pour : 20
- Abstention : 3 (B. Sappey, JM Losa et JJ Bellet)

6. Affectation des résultats 2019 au BP 2020

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2019 au Budget Primitif (B.P) 2020, telle que décrite ci-dessous.

Budget de la Commune :

Fonctionnement : Résultat de clôture : excédent 1 955 753.57 €

Investissement : Résultat de clôture : déficit - 50 899.16 €
Reste à réaliser : - 290 555.43 €
Résultat de clôture avec restes à réaliser : - 341 454.59 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRÉLEVER** sur la section de fonctionnement, un montant de 900 000 €, pour la section d'investissement,
- **DE L'AFFECTER** en Recettes d'Investissement, chapitre 10, ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- **D'AFFECTER** l'excédent résiduel de 1 055 753.57 € à la section Recettes de Fonctionnement, Ligne 002, "excédent de fonctionnement reporté" sur l'exercice 2020.

☞ Vote : proposition adoptée à la majorité

- Pour : 20
- Abstention : 3 (B. Sappey, JM Losa et JJ Bellet)

7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales exercice 2020

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

Proposition au Conseil Municipal de voter le maintien des taux des taxes locales suivantes :

- Taxe d'habitation : 10.20 %
- Foncier bâti : 26.67 %
- Foncier non bâti : à 68,82 %

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

8. Vote des subventions aux associations pour l'année 2020

☞ Rapport présenté par Eric BONNARD, Maire-adjoint en charge relations avec le monde associatif, sportif et culturel

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux associations les subventions indiquées dans les tableaux ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater ces subventions.

Montants en euros :

Associations sportives	Montant	Associations culturelles	Montant	Associations sociales	Montant
Amicale yoga vallée de la gresse	200	Amis vallée de la Gresse	160	Arla	200
Association sportive du collège	700	Chorale saint loup	500	Caisse d'entraide	4 150
Cheyenne country club	850	Comité de jumelage	2 810	Club Le Beau Regard	1 800
CLUB alpin vallée de la Gresse	150	Ecrans vagabonds du Trièves	500	Comité du Secours populaire Vif	200
Club de la défense	200	Emmi	1 000	CSC	8 950
CRV	550	Jeux d'aiguilles	200	Don du sang	50
Danse varces mouvement	800	Richesse et histoire du patrimoine	500	Groupe Solidarité Vif	200
D'eau à d'eau	800	Souvenir français	150	Les restaurants du cœur	200
Escrime	1 850	TOULTOUTIM	1 000	Locomotive	200
Fcvg	9 150	UMAC	650	Loisirs Pluriel porte des alpes	300
Foulée de varces Vif	200	VAC	20 600	93ème régiment artillerie montagne	200
Gymnastique volontaire (GV)	1 000	Total associations culturelles	28 070	Section jeunes sapeurs pompiers canton Vif	200
Joyeuse boule	950			Soleil rouge	200
Judo club	1 200	Associations scolaires	Montant	Total associations sociales	16 850
Karaté club	1 000	Coopérative scolaire prim Mallerin	7 000		
Les archers d'uriol	400	Coopératives mat Mallerin	3 475	Associations diverses	Montant
Les Frelons Roller hockey	1 700	Coopératives scolaires Poussous	8 475	AAPPMA amicale des pêcheurs	100
Pétanque varçoise	450	Délégation départementale de l'Education Nationale secteur Vif	140	ADTC se déplacer autrement	100
Ski surf passion	2 200	Espace format* métiers/artisanat	65	Frapna	150
Taekwondo	200	FCPE mallerin	60	Tichodrome	290
Tennis club	2 100	FCPE Varcès college	60	Provisions	660
UAV	0	Foyer Socio Educatif college	2 200	Total associations diverses	1 300
USEP asso sportive scolaire	600	MFR le village St André le gaz	65		
USVG	1 700	MFR rurale VIF	130		
Varces Basket Loisirs	150	Sou des écoles	1 560		
Varces Vif Tennis de Table	850	Total associations scolaires	23 230		
Varces Volant Loisirs	450				
Varces Volley	150				
Total associations sportives	30 550				

Total général - Article 6574 100 000

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

9. Vote des subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Résidence Autonomie (RA) Maurice Gariel pour l'année 2020

- ☞ Rapport présenté par Corine LEMARIEY, Maire-adjoint en charge de l'action sociale et solidaire et des relations avec la maison d'arrêt et l'armée

Proposition au Conseil Municipal d'accorder et d'autoriser M. Le Maire à mandater :

- 51 514.00 € à régler par trimestre par la commune de Varcès Allières et Risset au CCAS de Varcès Allières et Risset, soit une subvention totale de 206 056 € pour l'année 2020.
- 8 272.75 € à régler par trimestre par la commune de Varcès Allières et Risset à la Résidence Autonomie Maurice Gariel, soit une subvention totale de 33 091 € pour l'année 2020.

☞ Vote : proposition adoptée à la majorité

- Pour : 20
- Abstention : 3 (B. Sappey, JM Losa et JJ Bellet)

10. Reversement entre la Commune et les Budgets Annexes pour l'année 2020

- ☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

■ Reversement des charges du personnel

- Le C.C.A.S. et la Résidence Autonomie ont prévu dans leurs B.P. des reversements au Budget Communal,
- Ces reversements correspondent aux traitements des agents intervenant pour le compte du CCAS, de la R.P.A. et payés par le budget communal,
- 142 210 € à régler par trimestre par le CCAS de Varcès Allières et Risset à la commune de Varcès Allières et Risset
- 34 610 € à régler par trimestre par la Résidence pour Personnes Agées Maurice Gariel à la commune de Varcès Allières et Risset.

■ Reversement des charges à caractère général

- Versement de 10 280 € par le CCAS à la commune.
- Versement de 160 € par la commune au CCAS.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

11. Participation à verser par la commune de Varcès Allières et Risset au Syndicat intercommunal Varcès / Saint Paul de Varcès (SIVASP) pour 2020

- ☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

La commune de Varcès Allières et Risset, comme chaque année, doit verser une participation au Syndicat Intercommunal Varcès / Saint Paul de Varcès (SIVASP).

Proposition au Conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à faire procéder au versement de la participation de 200 571.60€, soit 50 142.90 versée par trimestre, et de la mandater.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

ENFANCE JEUNESSE

12. Règlement intérieur des accueils périscolaires

- ☞ Rapport présenté par Madame Annie DELASTRE, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

Un règlement intérieur des **SEJOURS** est nécessaire à compter du 1^{er} mars 2020 afin de :

- Fixer les modalités propres aux séjours proposés par le Service Enfance et Jeunesse
- Préciser les modalités d'annulation, d'inscription, de réservation et de facturation pour les séjours.

Il est proposé au conseil municipal d'**APPROUVER** le règlement intérieur des séjours

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

DEVELOPPEMENT DURABLE

13. Concession de services pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur desservant des bâtiments communaux – Choix du concessionnaire et autorisation de signer

- ☞ Rapport présenté par Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller délégué en charge de l'environnement, développement durable et transport.

Considérant qu'il est ressorti de la procédure de mise en concurrence relative à la concession de service citée en objet, conduite par Monsieur le Maire en vertu d'une délibération du 17 septembre 2019, que l'offre de base du candidat FORESTENER résultant des négociations est la meilleure au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante sur la base des critères pondérés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le choix de l'offre de base du Groupement FORESTENER (mandataire) / Eepos / Eolya / ASBRA / Nicollet / HARGASSNER pour l'exécution du contrat comme Concessionnaire de services pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur desservant des bâtiments communaux ;
- **D'APPROUVER** la convention de concession de services portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur desservant des bâtiments communaux;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de concession et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à leur exécution.

☞ Vote : proposition adoptée à la majorité

- Pour : 20
- Abstention : 3 (B. Sappey, JM Losa et JJ Bellet)

URBANISME AMENAGEMENT

14. ZAC « Les Coins » : examen du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)

- ☞ Rapport présenté par Roger PASCAL, Maire-adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

En application de l'article L 300-5 II 3° du Code de l'urbanisme et de l'article 31 du traité de concession d'aménagement relatif à la ZAC « Les Coins » signé par notre commune le 25 novembre 2013 avec la *Relevé de décisions du conseil municipal de Varcès-Allières-et-Risset du 10 mars 2020*

société CM-CIC Aménagement Foncier, le concessionnaire (la société CM-CIC Aménagement Foncier) doit établir chaque année un compte rendu financier, le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL). Ce CRACL a pour objet de permettre au concédant (la commune de Varcès Allières et Risset) d'exercer son contrôle comptable et financier sur l'opération d'aménagement de la ZAC Les Coins. L'article L 300-5 II 3° du Code de l'urbanisme précise le contenu de ce document qui doit notamment comporter :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

Le même article précise que l'ensemble de ces documents doit être soumis à l'examen de l'organe délibérant du concédant, donc, dans notre cas, au Conseil Municipal de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'**APPROUVER** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) proposé par la société CM-CIC Aménagement Foncier à la commune de Varcès Allières et Risset rendant compte de l'état d'avancement de l'opération d'aménagement de la ZAC Les Coins au 31 décembre 2018.

☞ Vote : proposition adoptée à la majorité
- Pour : 20
- Abstention : 3 (B. Sappey, JM Losa et JJ Bellet)

15. Convention partenariale d'accompagnement avec le CAUE – Cœur de Ville, Cœur de Métropole

- Rapport présenté par M. le Maire

La commune de Varcès-Allières-et-Risset et Grenoble Alpes Métropole se sont engagés dans la démarche Cœur de Ville, Cœur de Métropole par des délibérations du conseil municipal du 17 septembre 2019 (n° 2019.093) et du conseil métropolitain du 27 septembre 2020.

Dans ce cadre, la commune entend engager une réflexion globale afin de valoriser et développer l'attractivité de son cœur de ville avec une réelle ambition de qualité des espaces de vie.

Ainsi, au titre de la mission d'aide à la décision et d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage mise en place par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère (CAUE), la commune souhaite être accompagnée pour la mise en œuvre de ce projet au travers de la mise en commun de moyens susceptibles d'aider à mieux définir et réaliser les objectifs de cette étude.

Les missions du CAUE s'appliquent dans une démarche d'éclairage technique à dimension pédagogique, une neutralité d'approche et de positionnement, et une capacité d'accompagnement qui s'inscrit dans la durée du projet.

Afin d'officialiser ce partenariat, une convention a été proposée par le CAUE. Il est également précisé que la commune de Varcès-Allières-et-Risset étant adhérente au CAUE, elle peut bénéficier gratuitement de cette prestation.

Il est proposé au Conseil Municipal **D'APPROUVER** cette convention et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité
--

16. Dénomination de la place située au croisement de la rue Jean Jaurès et de l'Avenue Joliot-Curie

- Rapport présenté par M. le Maire

ALPES ISERE HABITAT OPH est propriétaire de la place dallée située au croisement de la rue Jean Jaurès et de l'Avenue Joliot-Curie (parcelles AS 242, 243, 244, 245, 298, 318 et 319), au centre-ville de notre commune de Varcès Allières et Risset.

Cette place constitue donc un espace privé ouvert à la circulation (piétonne) publique.

Par un courrier du 11 novembre 2019, l'Association des membres de la légion d'honneur décorés au péril de leur vie a proposé à notre commune de donner le nom d'une rue ou d'une place de notre commune en hommage au Major Denis ESTIN, mort pour la France. En effet, le Major ESTIN, appartenait au 93ème Régiment d'Artillerie de Montagne, et était un habitant de Varcès Allières et Risset. Il a été tué en opération en Afghanistan le 2 janvier 2012.

Il apparaît que la place évoquée plus haut, par son caractère central dans notre centre-bourg, serait très appropriée pour rendre hommage au Major ESTIN, ainsi qu'à tous ses frères d'armes, morts pour la France.

Cependant, cette place étant propriété de ALPES ISERE HABITAT OPH, il appartient à ce dernier de dénommer cette espace, s'il le souhaite.

La commune de Varcès-Allières-et-Risset, par un courrier du 14 février 2020, a fait savoir à ALPES ISERE HABITAT OPH qu'elle proposait de dénommer cette place de la manière suivante :

« Place du Major Denis ESTIN et de ses frères d'armes morts pour la France »

Par un courrier du 2 mars 2020, ALPES ISERE HABITAT OPH a informé la commune qu'il était également favorable à cette dénomination.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de **DONNER** un avis favorable.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

Fait à Varcès Allières et Risset, le 16 mars 20120

LE MAIRE,
Jean-Luc CORBET



